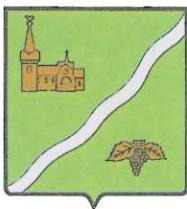


MAIRIE  
DE  
**CHEIX-EN-RETZ**  
44640

Tél. 02 40 04 65 01  
Fax 02 40 04 54 74  
E-mail : [accueil@cheixenretz.fr](mailto:accueil@cheixenretz.fr)  
[www.cheixenretz.fr](http://www.cheixenretz.fr)



**Le Maire de CHEIX-EN-RETZ**

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2211-1 et suivants et notamment L 2213-2.  
**Vu** la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi N° 82-923 du 22 juillet 1982 et la loi 2004-809 du 13 août 2004,  
**Vu** Le Code de la Route article R 225-1  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la circulation routière livre I « signalisation temporaire » approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992,  
**Considérant** qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique et afin d'assurer la sécurité des usagers.  
**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation provisoirement pour réaliser des travaux sur la chaussée.

**ARRETE**

**Article 1 :** Le stationnement et le dépassement seront interdits et la circulation alternée par des feux tricolores pour des travaux de branchement EU au 5 rue de Pilon à CHEIX-EN-RETZ (44640) pour une période de 7 jours à compter 12/01/2026 réalisés par la société SAUR basée 7 rue Pasteur à SAINT-PHILBERT DE GRAND LIEU (44310).

**Article 2 :** La signalisation réglementaire et l'affichage de l'arrêté sur le lieu seront mis en place par la société réalisant les travaux.

**Article 3 :** Monsieur le Maire de CHEIX EN RETZ, Monsieur le Commandant de Gendarmerie du PELLERIN, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cheix-en-Retz, le 23/12/2025  
Le Maire,  
Luc NORMAND

